

# Les modalités de l'accompagnement

La mise en œuvre d'un tel appel à projets et son pilotage nécessitent une organisation précise et réactive. Emmanuel Raoul, Secrétaire permanent du PUCA, en donne les détails.



Emmanuel Raoul.

## Comment s'organise le pilotage de l'appel à projets démonstrateurs industriels pour la ville durable ?

La maîtrise d'ouvrage est assurée conjointement par la DGALN et le CGDD mobilisant les directions et ministères concernés (DGE du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN), DGE, DGPR, DGITM du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE).

Le PUCA est maître d'ouvrage délégué de l'accompagnement au niveau central avec une équipe dédiée de quatre personnes, architecte, ingénieur, sociologue et urbaniste. Chacun a la responsabilité d'un projet en particulier.

Une cinquième personne est en cours de recrutement. J'assure le pilotage direct de l'équipe, en tant qu'ingénieur et économiste. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'agence Franck Boutté Consultants. Quatre membres de l'agence nous accompagnent sous la direction de Florian Dupont, avec le même principe de correspondant permanent par projet. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes et ingénieurs urbanistes et travaillant de manière intégrée, à travers deux pôles : un pôle « bâtiment » et un pôle « ville et territoire ».

Des référents locaux désignés appartenant principalement aux DREAL et aux DDTM vont être prochainement désignés par les Préfets. Par souci de cohérence, ils devraient majoritairement être ceux-là même qui accompagnent les projets Eco-cités.

## Quelle méthode de travail avez-vous mise en place ?

Chaque projet bénéficie d'un accompagnement sur-mesure. L'accompagnement vise dans un premier temps à aider les porteurs de projet à développer leurs ambitions notamment au bénéfice de la transition écologique – de manière mesurable –, et dans un second temps à faciliter le déroulé des projets, y compris l'obtention de dérogations éventuelles. Un troisième temps est celui de l'évaluation, avec mise en transversalité des projets. Nous organisons des réunions de terrain spécifiques à chaque projet. Y participent l'accompagnateur national et son AMO ainsi que l'accompagnateur local.

Des échanges permanents au sein de l'équipe du PUCA permettent d'assurer la transversalité et l'interdisciplinarité de l'accompagnement.

Par ailleurs, le PUCA met en place des groupes de travail sur des thématiques particulières présentes dans plusieurs projets. Ces groupes associent - dans un format adapté et selon le sujet traité - les directions sectorielles impliquées des différents ministères, le régulateur du secteur quand il existe ainsi que les agences concernées. Nous allons également réaliser une expertise des outils d'évaluation des porteurs de projets, en partenariat avec ces derniers.

Au fil de cet accompagnement, des expertises pointues sur des sujets transversaux vont être commanditées par le PUCA dans le cadre d'un budget spécifique, comme l'économique, le juridique... faisant aussi bien appel aux ressources publiques comme le CEREMA que privées. Ces expertises contribueront à l'évaluation des projets et à la mise en évidence d'enseignements de portée générale. Les enseignements issus de l'accompagnement pendant le déroulé des projets seront mutualisés au bénéfice des partenaires des projets (séminaires, site internet...)

## Quelle est, en substance, la spécificité de cet accompagnement par l'Etat en faveur des DIVD ?

Cet accompagnement se veut partenarial, au bénéfice de tous, acteurs et usagers de la ville durable, à l'heure où sont finalisés les décrets d'application de la loi de transition énergétique adoptée le 18 août 2015. L'État se place dans une posture nouvelle de facilitateur.

## Pourquoi le PUCA a-t-il été désigné comme maître d'ouvrage délégué de l'accompagnement ?

Cette désignation a été naturelle : l'accompagnement d'expérimentations à l'échelle du bâtiment ou du quartier est dans les gènes du PUCA depuis sa création en 1998 et l'était aussi dans ceux de son ancêtre le Plan construction architecture (PCA). Nous mettons toutes les parties prenantes autour de la table, avec des chercheurs et des experts, pour faciliter le déroulé des projets, et les évaluer pour permettre leur capitalisation.